



MOBILITÉ DURABLE DU GROUPE EDF LA SIGNATURE DE FO EN ATTENDANT UN ACCORD PLUS AMBITIEUX

L'accord collectif relatif à la mobilité durable du Groupe EDF, signé pour 3 ans, a pris fin le 12 novembre 2022. La Direction propose à travers un avenant de le prolonger de 18 mois.

FO a décidé de signer cet accord afin de ne pas créer de « vide juridique » et pénaliser les directions et entités du Groupe EDF qui ont joué un rôle important dans la mise en application de cet accord.

FO aurait préféré rouvrir immédiatement des négociations sur la mobilité durable, voire reprojeter l'accord existant pour uniquement 6 mois.

Il est vrai que le premier accord a eu le mérite de poser les premières actions concrètes en matière de mobilité durable au sein du Groupe EDF, en développant, par exemple, les plans de mobilité et les différents tarifs préférentiels et de financement pour la mobilité électrique.

Cependant, depuis la signature de cet accord en 2019, le contexte a changé. L'urgence climatique, le plan de sobriété énergétique et l'inflation galopante impactant les déplacements des salariés du Groupe (augmentation des prix à la pompe, risque d'augmentation du tarif du Pass Navigo en Île-de-France passant de 75,20 € mensuel à 100 € début 2023...) commandent que nous ayons un accord plus ambitieux et cela le plus rapidement possible.

Il est urgent de faire avancer la mobilité durable, d'aider les salariés du Groupe à être acteur de cette mobilité et d'améliorer leur pouvoir d'achat.

Les revendications FO ne manquent pas dans le domaine de la mobilité durable, comme encourager l'usage des transports en commun par des mesures financières incitatives plus généreuses que celles proposées actuellement ; mettre en place des systèmes de navette de ramassage collectif, notamment autour des CNPE...

Vous pouvez compter sur FO pour défendre vos intérêts sur la thématique de la mobilité durable, essentielle pour répondre aux défis climatiques et au pouvoir d'achat des salariés du Groupe EDF.



AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org